

69 N° 1 1947

Génération et amour

René BIOT

p. 32 - 48

<https://www.nrt.be/es/articulos/generation-et-amour-2821>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

GENERATION ET AMOUR

L'attention des moralistes et des théologiens est de plus en plus attirée sur les problèmes de la famille. L'encyclique *Casti Connubii* du reste ne demandait-elle pas que ces sujets, et tous ceux qui concernent le mariage, soient proposés inlassablement à l'étude et à la méditation des chrétiens?

C'est dans cette intention que travaillent en France un groupe de psychologues, de sociologues, de médecins, de moralistes, qui constituent l'*École catholique des sciences familiales*, fondée par l'Assemblée des Archevêques et Cardinaux français, et dont la direction a été confiée à l'*Association du mariage chrétien*.

Cette équipe s'est réunie déjà plusieurs fois dans les années précédentes à Lyon ⁽¹⁾, à Toulouse, à Paris. En novembre 1946 de nouvelles réunions ont eu lieu à Paris. Il ne s'agissait pas d'un congrès destiné au grand public et cherchant à attirer dans des salles de conférences une vaste assistance, mais bien de séances de travail entre gens animés du désir de pousser aussi à fond que possible les études proposées.

Un livre réunira bientôt tous les textes des rapports qui ont été présentés par le Père Boigelot, MM. les professeurs Rouast et H. Guitton, M. Carlhian, etc...

Une fois bien établie la base sur laquelle se constitue le couple humain sur le plan naturel et à la fois dans les perspectives surnaturelles, la question de la fécondité s'est posée et il fut nécessaire de l'envisager sous ses multiples aspects.

On est ainsi conduit à soulever la question suivante : les naissances désirables sont-elles celles qui sont provoquées par l'Etat sous le seul contrôle des eugénistes et sans intervention de sentiments ? ou celles qui ont pour origine le sentiment paternel et maternel et la conscience des responsabilités qui l'accompagnent ?

Le problème, on le voit, n'est pas sans importance.

Il ne s'agit pas de discuter présentement de l'efficacité des diverses modalités de l'eugénisme. Quelque nécessaires que soient des réflexions à ce propos, elles ne peuvent venir, à notre avis, qu'une fois que la lumière aura été faite sur le fond même de la question, sur la légitimité de la préoccupation eugénique, sur la valeur humaine et morale des principes qui l'inspirent.

Ce qu'il faut mettre en discussion, c'est de savoir s'il y a opposi-

(1) Un compte rendu *in extenso* de la 1^{re} session à Lyon, en 1942, a paru aux *Editions du Mariage chrétien*, Paris.

tion entre les préoccupations auxquelles obéit l'eugénisme et les lois psychologiques et morales sur lesquelles repose l'institution familiale.

Mais, dira-t-on peut-être, ce choix que de telles formules viennent proposer, est-ce qu'en réalité l'humanité est conviée à le faire? N'y a-t-il pas là plutôt une sorte d'artifice oratoire, et cet apparent dilemme n'est-il pas simplement un artifice habile pour fournir un thème à variations sur des airs déjà connus? Personne, objectera-t-on, ne nous pose la question.

Je crois au contraire fermement pour ma part qu'elle est déjà posée et avec une force dont justement nous n'avons peut-être pas assez discerné la puissance malfaisante. C'est ce dont ces pages voudraient convaincre d'abord ceux qui en douteraient encore.

I

LES MOBILES PROFONDS

Quand nous réfléchissons aux problèmes que soulève la procréation, nous qui voulons en toutes choses nous inspirer de conceptions chrétiennes, ou du moins pleinement humanistes, il nous semble que, bien loin d'y avoir antagonisme entre amour paternel et eugénisme, il existe au contraire une concordance profonde entre les exigences du sentiment de paternité et la science, nouvellement née, des conditions biologiques qui assurent des naissances saines.

Dès que l'on prend en effet la peine de réfléchir, il apparaît que rien n'est plus grave que de transmettre la vie et que le couple contracte inéluctablement des responsabilités très lourdes vis-à-vis des enfants à venir.

S'il est un domaine où, suivant la formule saisissante, nos actes nous suivent, c'est bien celui-là. Une minute d'abandon charnel et voici qu'un nouvel être est créé, apportant avec lui un potentiel de vie, qui non seulement va se prolonger durant les années de son existence terrestre mais ne plus jamais cesser, puisque notre nature est auréolée d'immortalité. Une telle répercussion indéfinie engage de façon toute particulière notre responsabilité. Suivant la qualité de la vie que nous allons transmettre, la destinée de celui qui viendra au jour sera marquée de santé ou de maladie, de bon équilibre des forces ou d'un rendement défectueux, d'une humeur égale ou d'une disposition fâcheuse au malheur ; bien plus, les conditions physiques, qui sont directement héritées et transmises au moment de la génération, colorent toute l'activité psychique et morale, toute la spiritualité. De telle sorte que les modalités biologiques de la procréation vont prédisposer notre enfant à la vertu ou au vice... Comment pourrions-nous nous désintéresser de la science qui tente de débrouiller l'écheveau des facteurs qui concourent à préparer la qualité humaine de nos descendants?

S'il apparaît aux yeux du moraliste que tout acte que nous posons librement met en jeu notre responsabilité ; si le mariage, qui engage et consacre deux vies, se révèle à l'analyse comme chargé d'une gravité morale qui n'a guère d'égal ; à plus forte raison, la consommation du mariage et la procréation qui en découle sont-elles les actions humaines les plus lourdes de devoirs.

Il semble donc bien que les préoccupations eugéniques soient au centre même des exigences de la conscience des époux dont l'union rend possible une nouvelle vie ; bien loin de concevoir une opposition, c'est leur accord parfait qui s'impose à la réflexion entre la sauvegarde de l'hygiène et le souci de la moralité intégrale.

Eugénisme : j'engendre dans des conditions qui sont bonnes, qui sont saines ? Tout le monde doit s'empresse de souscrire : qui ne souhaiterait que les enfants qui viendront au monde demain ne soient des enfants sains ? Il faudrait avoir perdu le sens pour prendre à la légère son parti que naissent au contraire des tarés, des êtres mal conformés, des idiots, des pervers ?

Mais déjà, si l'on essaie de faire préciser ce que l'on entend par « enfants sains », des divergences vont apparaître, selon que l'on considérera dans l'homme uniquement ses capacités corporelles, animales, ou qu'on tiendra compte en même temps, et avec plus d'importance, de ses destinées psychiques et spirituelles. Tel eugéniste matérialiste dépistera surtout ou du moins cherchera surtout à éviter tuberculose, syphilis, malformations ; tandis que le moraliste, qui ne limite pas son observation aux phénomènes corporels, accepterait moins difficilement que vinssent au monde des prédisposés à la tuberculose par exemple, ou des êtres à morphologie anormale, pourvu que leur intégrité psychique et spirituelle fût intacte.

Devant cet enfant malade ou disgracié, dans la façon dont les uns et les autres seront d'accord pour le plaindre, n'entendez-vous pas des résonances qui ne coïncident pas ? Les uns en effet verront surtout en lui la victime de la douleur, car, eux, ils considèrent la souffrance comme la plus cruelle épreuve et lui préféreraient si possible le non-être ; les autres sympathiseront davantage avec l'affliction morale des parents qui sont crucifiés par les souffrances ou les disgrâces de leur enfant.

Mais cette douleur elle-même des parents, combien sa nature intime peut être différente : chez ceux-ci elle restera une torture, une angoisse qui étreint le cœur, chez ceux-là au contraire elle pourra être illuminée par des clartés plus hautes. Ne connaît-on pas des parents qui, malgré la peine horrible qu'ils ressentent dans leur propre chair au contact de la souffrance de leur enfant, n'en restent pas moins comblés d'un bonheur profond, parce que c'est *leur* enfant qui vit et que malgré tout ils pensent, ils croient que cette vie, qu'ils

lui ont transmise, est un bienfait ; et parce qu'ils savent que, à force de l'aimer et de se dévouer à lui, ils l'aideront à surmonter son épreuve et qu'ils seront ainsi un peu les artisans de la victoire magnifique que leur enfant va gagner sur le désespoir et qu'ils voient ainsi l'âme de leur enfant monter jour après jour sur les voies de la perfection spirituelle.

Ces parents-là — nous en connaissons tous — revendiqueraient sans doute ce que le professeur O k i n z y c a eu le courage d'appeler « le droit pour l'être humain d'être éprouvé dans sa descendance ». C'est que la conscience de tels parents estime que la vie est un bien supérieur ; et pour cette raison qu'elle est la condition de l'activité spirituelle.

Mais ils apparaissent comme fous et criminels aux yeux des eugénistes qui limitent l'horizon d'ici-bas à la fuite devant la souffrance.

Ils apparaissent non moins fous aux yeux d'un eugénisme qui ne regarde la vie que du point de vue des finances de la cité et de la force matérielle des Etats. « Nous avons besoin, disent ses adeptes, de gens bien portants, capables de travailler, d'avoir un rendement ; nous ne voulons pas de ces êtres indésirables parce qu'improductifs ; et c'est au nom de l'intérêt général que nous proscrivons leur venue sur terre, car ils accroissent terriblement les charges de ceux qui sont obligés de travailler double afin de les nourrir. Votre pitié pour le malade, pour l'estropié, préciseraient-ils volontiers — et l'on n'aurait pas de peine ici à citer des pages devenues classiques de Nietzsche — est un manque de sympathie envers les bien portants, dont nous avons le devoir de nous faire les défenseurs contre les parasites ».

Cette fois, nous sommes bien en pleine opposition de deux conceptions de la vie et du monde. Nous avons pu croire que nous étions d'accord parce que, les uns et les autres, nous souhaitons que les enfants à venir soient sains ! *Les raisons pour lesquelles nous le désirons* sont si différentes que, aussitôt posées, elles vont nous conduire à des attitudes pratiques différentes.

La plupart de ces conclusions pratiques sont déjà connues et l'on n'ignore plus quelle peut être la malfaisance morale d'un eugénisme matérialiste.

Il ne se contentera pas longtemps en effet d'exiger que les futurs époux consultent un médecin avant de se décider au mariage et soient à même, grâce à des examens, de connaître les risques de maladie dont ils peuvent être porteurs et qui frapperaient leurs descendants. Pareille mesure, que la morale approuve et encourage, apparaît vite comme insuffisamment efficace, puisque précisément elle laisse aux deux candidats au mariage la possibilité de passer outre aux conseils du médecin.

Aussi l'eugénisme passe-t-il bien vite à un stade plus sévère et requiert-il que le législateur interdise les mariages qui paraîtraient indésirables.

Et s'il arrive que c'est au cours d'une vie conjugale, qui avait paru pouvoir être autorisée parce que les chances de santé étaient suffisantes, que surgisse une maladie du père ou de la mère, qui les rende indésirables comme agents de reproduction ; si des affections infantiles ont frappé gravement les enfants précédents et laissent craindre que ceux qui viendraient encore soient eux aussi prédisposés à encombrer les hôpitaux ou à mourir prématurément, ce qui est un mauvais rendement social ; si même les moyens de subsistance de ce couple viennent à diminuer et que la venue de nouvelles bouches à nourrir obligerait l'État à assumer de nouvelles charges ; alors la permission de procréation, qui avait été accordée par le certificat prénuptial, pourrait être retirée. Et cela par des moyens fort simples : il suffirait de déclarer irrecevable toute nouvelle maternité qui n'est pas autorisée par les médecins, et de supprimer les secours, les allocations ; pourquoi pas, même, les cartes d'alimentation ?

« Vous voulez, vous, époux, des enfants, que nous, services d'hygiène compétents, nous ne souhaitons pas ; libre à vous, mais débrouillez-vous pour les nourrir et les élever et les instruire comme il vous plaira ; nous ne connaissons que les enfants dont nous avons autorisé la venue ».

Engagé sur une telle voie, l'eugénisme, qui n'a pris pour guide qu'une hygiène strictement zoologique, ne s'en tiendra pas là. « Vous protestez — ajoutera-t-il, parlant aux fiancés à qui l'on refuse le droit de se marier ou aux époux jusqu'à hier autorisés à multiplier la vie, mais à qui aujourd'hui on refuse ce droit —, vous protestez au nom du sentiment que vous avez l'un pour l'autre et qui vous porte à vous unir ? Nous ne sommes pas inhumains, nous les eugénistes ». Peut-être insinueraient-ils : « nous sommes plus humains que les familiaux qui restent empêtrés dans leur morale ; car nous, nous vous offrons les moyens infaillibles de vous aimer librement sans risques de procréation. Nous mettons à votre disposition nos techniques anti-conceptionnelles, aussi infaillibles qu'hygiéniques ; si-elles ont échoué et si la vie a déjoué nos habiletés, voici nos cliniques où, sans risques d'infection ni de complications opératoires, des spécialistes qualifiés, estampillés par nos soins, délivreront les femmes qui se seraient laissé prendre ; et voici qui est encore bien plus sûr : nous vous offrons des procédés de stérilisation qui vous mettent définitivement à l'abri de tout risque de paternité et de maternité, sans diminuer en rien vos possibilités de joies charnelles. Et nous réservons les possibilités de naissances pour les cas, dûment contrôlés par nos services compétents, où toutes les chances seront accumulées pour que les vies qui surviendront soient saines ».

Ainsi l'eugénisme, qui semblait au début ne s'opposer en rien à la morale conjugale traditionnelle mais plutôt au contraire apporter de nouveaux arguments qui renforçaient les exigences de la responsabilité, se montre en définitive, lorsqu'il pousse jusqu'au bout ses conclusions, directement en contradiction avec le respect de la vie et des fins spirituelles de l'homme.

Il va nous falloir préciser dans un moment quelle est justement la réprobation que la conscience formule contre ces thèses et ces manœuvres. Mais auparavant il importe de pousser encore plus avant l'analyse de certaines tendances modernes.

II

EN PLEINE HOMINICULTURE

Voici en effet que la science nous offre un moyen d'assurer ce qu'on appelle l'insémination artificielle.

Le procédé a d'abord été proposé pour remédier à des infécondités provenant de difficultés anatomiques qui rendaient le contact conjugal insuffisamment intime et donc inopérant. On prend la semence émise par le mari et avec des instruments — que l'hygiène soit rassurée ! on les a minutieusement désinfectés — on la porte dans les organes maternels qu'elle n'aurait pas pu atteindre sans cet artifice.

Puis on s'est avisé que, lorsqu'il était avéré que c'était le mari qui était frappé d'infécondité, il serait pusillanime d'hésiter à prélever la graine nécessaire sur un autre donneur. Et l'on a vu des couples inféconds demander à des médecins — je parle d'expérience personnelle — de faire cette intervention, de chercher un donneur dont lui, le praticien, serait seul à connaître l'identité, mais garantirait la parfaite santé physique et morale, et permettrait de rendre mère cette femme qui se désole de ne pas avoir d'enfant. « Il sera tout de même un peu mien, affirmait cet époux, puisque par avance je l'accepte, je le désire, je l'aime dès maintenant comme mien, car il sera porté dans les entrailles de celle que j'aime ; tandis que l'enfant, que nous adopterions pour que notre foyer ne restât pas désert, ne serait rien pour nous, charnellement ».

Un numéro récent des cahiers Laënnec, et fort remarquable ⁽²⁾, est consacré tout entier à ces problèmes. Il fournit des renseignements fort précis sur l'extension de ces méthodes en pays anglo-saxons

(2) *Cahiers Laënnec*, n° 2, 1946. Nous sommes heureux de saisir l'occasion de remercier les *Cahiers Laënnec* (12, rue d'Assas, Paris) des services exceptionnels qu'ils rendent depuis plusieurs années à la morale médicale, et à la métaphysique médicale. Mais il faut signaler tout autant l'effort identique soutenu par le *Bulletin de la Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien* (61, rue Madame, Paris) et celui de la *Société belge de Saint-Luc*.

surtout, et aux Etats-Unis. Sait-on assez qu'en 1941, Seymour et Kerner pouvaient étayer leurs conclusions sur 9.580 cas d'insémination artificielle ⁽³⁾?

Mais une telle technique offre de trop belles perspectives à l'eugénisme pour qu'il ne s'en saisisse pas.

« Fallait-il, dit Ch. Larere, s'en tenir au seul cas de stérilité du mari? Si la majorité des « inséminateurs » anglais adopta cette règle, une tendance se fit jour qui prétendait mettre le procédé au service de théories eugéniques ».

« Dans un article qui fut signalé alors parmi les plus marquants par son ampleur comme par l'importance des conclusions, trois spécialistes firent état de deux cas, où ils crurent nécessaire d'écarter la fécondation par le mari pour lui substituer l'insémination par un donneur : dans le premier cas, il s'agissait d'une surdité qui se transmettait depuis trois générations dans la famille du mari ; dans le second, on avait diagnostiqué l'existence d'une maladie nerveuse transmissible ».

Mais on ne s'arrête pas en pareille voie ; devant de tels triomphes de l'artifice, comment ne pas avoir la tentation de penser qu'on devient presque maître de la qualité de la vie?

« Voici que nous avons maintenant des semences dont nous avons pu déterminer scientifiquement qu'elles sont saines ; car nous avons exploré en détail l'hérédité de ce donneur, nous l'avons examiné lui-même sous tous ses aspects biologiques. Le Docteur Robert Fortes a précisé, devant la Société médico-légale d'Angleterre, les garanties de tous ordres qu'il semblait nécessaire, dans l'état actuel de la science, d'exiger du fournisseur ⁽⁴⁾. Déjà, et c'est la meilleure sécurité, nous avons expérimenté la valeur fécondante de ces germes de vie, car la beauté biologique des enfants qui naissent de ces spermatozoïdes est maintenant vérifiée. Utilisons donc cette graine : ce qui en est émis au moment d'une sécrétion provoquée contient des millions d'animalcules vivants et il suffit d'une trace de ce précieux liquide pour féconder une femme. D'autant plus que nous pouvons, grâce à la technique moderne, garder même, s'il le faut, notre réserve à la glacière ».

« Nous sommes à même maintenant de ne plus laisser les naissances s'opérer au hasard des élans amoureux, nous sommes en présence d'un phénomène biologique du même ordre que le repiquage des colonies microbiennes. Du moins, du côté de l'apport masculin, nous pourrions avoir des semences sélectionnées ».

Et le Cahier auquel je me réfère relate que des spécialistes de cette

(3) Cité par Ch. Larere, *op. cit.*, p. 44.

(4) Robert Fortes, *The Medico-legal Aspects of artificial Insemination*, dans la *Medico-legal and Criminological Review*, juillet-septembre 1944, p. 138 et suiv.

génétique, anonyme autant que scientifique, ont calculé qu'un « donneur » — on emploie ici le même mot que pour ceux qui participent à la transfusion du sang — peut sans fatigue consentir à deux dons par semaine, ce qui rend possible quatre cents inséminations par semaine. De telle sorte que — le Cahier ose à peine employer ce terme — un « étalon idéal » pourra être le père de vingt mille enfants par année. A ce taux, nous aurons vite une pullulation d'enfants sains.

Le Docteur Duval-Arnould remarquait, il y a quelques années (6), qu'un rapport présenté en 1931, au Comité d'hygiène de la Société des Nations, sur la protection de la santé de la mère et de l'enfant ne contenait pas une seule fois, dans ses 77 pages, le mot de « père ». Mais cependant, à cette période, son rôle était encore requis. Nous voici maintenant débarrassés de cet intrus, nous ne voulons plus connaître que des fécondations à la seringue, parce que nous pouvons en certifier la qualité eugénique.

Et si demain — qui sait ce que la connaissance des influences physiques sur la cellule vivante nous réserve? — si demain nous avons un moyen de féconder les femmes par la simple application de rayons qui déclencheraient la division nucléaire, ou par des remèdes, par je ne sais quelles hormones qui détermineraient les mouvements efficaces de molécules, nous pourrions même nous passer de cette semence qui, malgré toutes nos précautions, risque encore d'être porteuse de gênes ancestraux mal déterminés et surnois, capables de sortir de leur latence récessive, et nous féconderions plus eugéniquement encore.

En attendant l'heure où, enfin, nous serons assez savants et assez habiles pour avoir des cellules féminines vivantes sélectionnées, cultivées, comme Carrel a commencé à le faire pour des fragments de myocarde d'embryon de poulet ; et ce sera dans nos laboratoires, sous le contrôle rigoureux et impassible de nos appareils de mesure, que la vie humaine se multipliera, saine, robuste, soustraite aux tares qui dévastaient les familles des temps d'obscurantisme.

III

TÉRMITIERE OU COMMUNAUTE HUMAINE

Mais seront-ce bien des vies « humaines » que nos arrière-petits-fils obtiendraient ainsi? L'ordre humain, au contraire, n'exige-t-il pas que la vie apparaisse au sein de familles authentiques, fussent-elles moins bien sélectionnées biotechniquement?

(5) Pages documentaires de l'U.C.S.S., 16 rue Tiphaine, Paris, avril-mai 1933.

Est-ce de ces hommes fabriqués anonymement que la communauté humaine a besoin? Ce qui lui est nécessaire, sont-ce simplement des corps sains, capables de travailler, soustraits le plus possible à la maladie, assurant par conséquent un bon rendement — comme on le souhaite dans une société animale?

Ou bien est-ce d'hommes, au sens plénier du mot, que l'humanité doit être faite? d'hommes, qui ne seront pas uniquement des machines dociles entre les mains des États, mais des êtres libres, capables d'apporter au bien commun la collaboration consciente et volontaire de leur effort?

Examinons d'abord ce point, en nous plaçant au point de vue de ce que l'on pourrait appeler l'efficiencia sociale ; nous écouterons plus loin la voix de la morale.

Mettons-nous un instant dans l'hypothèse, absurde pour le moment, mais possible un jour, d'une pullulation artificielle de nouveaux-nés, — à dessein je ne prononce plus le doux nom d'enfants — sans père.

Et posons-nous la toute première question pratique : qui en aura la charge? L'État? mais il faut immédiatement réincarner, si je puis ainsi parler, les services de l'État : ce n'est pas en effet cet être anonyme et tout-puissant, qui va donner à ces nouveaux-nés les soins corporels dont ils ont besoin. On a eu beau les mettre au monde artificiellement, il faudra bien que ce soient des mains humaines qui les lavent, qui les lagent, qui leur apportent leur nourriture?

Qui donc serait assez insensé pour penser que l'on va pouvoir compter, pour un travail qui exige tant de soins, de continuité, de sollicitude, sur des travailleuses salariées et fort instruites par ailleurs? Qu'on le veuille ou non, la nature des choses et des êtres exige que l'enfant soit soigné sur le plan matériel le plus humble — je commence intentionnellement par celui-là — par des mains aimantes. Il faut bon gré mal gré réintroduire le sentiment, que nos eugénistes se sont efforcés de chasser tout à l'heure, lorsqu'il s'agissait d'assurer la fécondation.

Et si l'on consent à faire ici sa place au sentiment, si on le laisse rentrer par une toute petite brèche dans un édifice que l'on voulait construire en l'excluant, il fera tout éclater. L'amour maternel, dont notre eugénisme ne va pas pouvoir se passer, s'il veut éviter une mortalité terrifiante et une dépopulation croissante, va ouvrir une faille par où se précipitera l'amour tout court.

S'il est vrai qu'on rencontre des jeunes filles — je parle là encore d'expérience — qui sont comme possédées par un désir d'être mères, mais que l'idée d'avoir un mari rebute, et qui sont ainsi prédisposées à l'idée absurde de devenir fécondes par des procédés de laboratoire, elles ne constituent qu'une infime minorité, et je crains fort que leur

équilibre neuro-mental, et moral surtout, ne fasse pas d'elles les mères que la communauté nationale doit le plus souhaiter.

Car — et j'ai hâte d'exprimer le jugement que déjà formule le lecteur ! — la grande affaire n'est pas tant d'avoir des enfants sains, qui deviendront demain des travailleurs efficaces, que d'avoir des hommes, au sens plein du mot ; c'est-à-dire que la santé des enfants, pour importante qu'elle soit, est cependant d'une importance secondaire par rapport aux empreintes psychologiques que ces nouveaux venus dans le monde recevront. C'est à dessein que je ne prononce pas encore maintenant le mot d'éducation ; je ne songe qu'aux conditions de développement neuro-mental, et je me préoccupe en hygiéniste d'éviter la multiplication des troubles névro-psychotiques.

Or l'expérience montre, de façon de plus en plus convaincante, que ce dont l'enfant a besoin pour son développement mental, non seulement affectif mais intellectuel, c'est d'être aimé. Le mot besoin, que je viens d'employer, n'est pas trop fort ; il s'agit là d'une exigence de la nature, aussi impérieuse que le manger et le dormir. Aucune acquisition mentale ne se fait chez l'enfant, sans que ne soient mis en jeu en même temps des mécanismes affectifs. S'ils ne trouvent pas leur aliment, l'enfant verse dans le repliement, ou la révolte ; et nous voici donc en train de fabriquer des psychonévroses ou des réactions antisociales, si ce n'est pas dans un climat d'amour que nous le faisons vivre.

Si, maintenant, nous montons d'un degré et songeons à ce que requiert l'éducation de ce futur citoyen, la formation de sa conscience morale, l'orientation de sa volonté vers le bien, l'entraînement de cette volonté de façon à faire de lui un fort, je ne pense pas qu'il soit besoin de faire remarquer, une fois de plus, que l'éducation ne peut être réalisée, qu'elle ne méritera totalement ce nom, que si elle est familiale.

Familiale, c'est-à-dire non pas réduite au couple enfant-mère, que le Rapport à la Société des Nations se voyait obligé de reconnaître, comme élément social de base, mais à la trinité père-mère-enfant, et nous mettrions volontiers le dernier mot au pluriel ; car c'est un fait social indéniable que la famille nombreuse est, plus que la famille réduite au rejeton unique, formatrice des hommes dont la société humaine a besoin.

Je sais bien que, derrière l'eugénisme que nous condamnons, se profile une société qui est essentiellement totalitaire, et qu'une telle forme de communauté sociale ne peut pas ne pas préférer je ne sais quel robot humain, maniable comme une masse matérielle, à un être intelligent et libre. Je sais bien que, pour compléter l'eugénisme dont nous dénonçons l'inhumanité, on souhaite instaurer une technique de la formation des intelligences qui les modèle toutes sur le même type,

qui les rende perméables aux consignes, aux slogans. On imagine même que la médecine pourrait ici rendre à nouveau des services, en influant sur le « moral » (le mot conviendrait-il encore?) par de savantes actions médicamenteuses, déterminant des variations hormonales d'où dépendent étroitement des comportements psychiques et moraux.

Il n'empêche que l'on se heurte là aux réalités qui sont ce qu'elles sont. Dans un tel climat, la vie deviendrait tellement irrespirable qu'elle s'éteindrait inéluctablement, quelle que puisse être la force contraignante des lois qui obligeraient à la fécondité.

L'histoire montre — n'est-elle pas une expérience, qui vaut bien celle que nous organisons en vase clos dans nos laboratoires? — que, lorsqu'on affaiblit la force du sentiment familial, les civilisations meurent. Il n'y a pas d'eugénisme qui puisse aller contre cette loi, qui est constitutive de la nature humaine, telle que le Créateur l'a façonnée.

Dans le rapport du Docteur Duval-Arnauld, auquel je me réfèrais tout à l'heure, je lis :

« A Sparte, Lycurgue avait retiré à la famille à peu près tous ses droits. Dès la naissance de l'enfant, le père, sans souci des sentiments de la mère, devait le présenter au Conseil des anciens, qui décidait s'il était assez bien constitué pour vivre et devenir citoyen. Sinon, sans souci des sentiments du père, on le jetait du haut du Taygète sur les rochers où les chiens et les loups venaient le dévorer ».

« Cet eugénisme qui nous semble quelque peu barbare l'est-il beaucoup plus que l'avortement légalisé? »

« Ensuite, l'enfant vivait sous la garde de sa mère et sous le contrôle de l'Etat, mais sans l'intervention du père, puisque vous savez que c'était une honte pour un Spartiate que d'être vu entrant ou sortant de la maison de sa femme ».

« A la sortie de cette pouponnière de l'Etat, c'est-à-dire à sept ans, l'enfant était pris définitivement par l'Etat pour être enseigné sur les lettres, les arts et surtout la culture physique, et les Grecs s'y connaissaient en beauté du corps, en gymnastique et en sports. Leur hygiène, auprès de laquelle la nôtre n'est plus qu'une caricature, car la leur était infiniment plus proche de la nature, avec les bains et le grand air à profusion, finissait par donner des hommes splendides et des femmes célèbres par leur beauté dans toute la Grèce ».

« Quel fut le résultat? »

« Moins de 400 ans après Lycurgue, Sparte était en pleine décadence, non pas que la valeur individuelle de ses hommes se soit affaiblie, mais parce que, dit D'uruy, « la cité spartiate diminuait de jour en jour, comme usée par le jeu de ses institutions de fer ». « Le territoire de Sparte, dit Aristote, pouvait contenir 1.500 cavaliers

et 30.000 hoplites ; il porte à peine aujourd'hui 1.000 guerriers. Dans les assemblées de 4.000 personnes, à peine voyait-on 40 Spartiates, y compris les rois, le Sénat et les éphores ».

« Sparte n'avait plus d'enfants. Tandis que sa rivale Athènes, plus dissolue en apparence, bien moins hygiéniste, pourrions-nous dire, continuait à vivre et vit encore aujourd'hui, parce qu'elle avait gardé la famille. Sparte la vertueuse, Sparte la forte, Sparte qui avait un instant dominé la Grèce et qui était faite pour conquérir la terre, parce qu'elle avait supprimé la famille, mourait faute d'enfants, et était rayée pour toujours de la carte du monde ».

Et s'il fallait un exemple plus proche de nous dans le temps, quoique fort loin en fait, nous irions le demander à ce que l'on rapporte sur l'U.R.S.S. Ne dit-on pas que, après avoir, durant des années, mis comme un acharnement à supprimer la famille, à étatiser la vie dès le premier âge, elle a dû, sous la pression des faits, refaire une place grandissante à la famille, et donc redonner au père et à la mère leur droit d'être les agents libres et responsables de la transmission de la vie ; autrement dit, de refaire à l'amour conjugal la place qui est la sienne dans la génération ?

IV

OPPOSITION A LA MORALE

LA GÉNÉRATION EST UN ACTE D'AMOUR AVANT TOUT

C'est qu'en effet, si nous revenons à l'analyse profonde des mobiles humains, les faits nous montrent qu'il y a un double lien entre la génération et l'amour : d'une part l'amour intégral porte ceux qui se laissent guider par lui à désirer une fécondité qui les transfigure moralement l'un et l'autre et l'un par l'autre, et à souhaiter la venue au monde d'enfants dans lesquels ils retrouvent les traits physiques et moraux de leur conjoint ; et d'autre part la génération n'est revêtue des caractères de moralité qui la distinguent d'une fonction animale que si elle s'opère dans l'amour.

Sur le premier point, le premier volet du diptyque, l'appel à la fécondité que l'amour suscite dans les cœurs, je ne dirai rien ici, car tout a été déjà exprimé par ceux qui ont analysé les éléments constitutifs de l'amour, — je renvoie notamment aux pages profondes et définitives de M. Blondel dans *l'Action* et à tous les psychologues qui se sont inspirés de ces idées (*) — et ces notions sont bien connues de tous actuellement.

Mais il n'est probablement pas sans intérêt d'examiner d'un peu

(6) R. Biot, *Education de l'amour*, Paris, Plon, 1946.

plus près la liaison entre génération et amour, la subordination de la multiplication de la vie au sentiment à la fois conjugal et paternel — par paternel j'entends ici du même mot, on le devine, paternel et maternel.

Une première constatation pourrait donner l'éveil même à ceux que ne guiderait pas une science morale très éduquée : nous voulons dire l'espèce de révolte quasi instinctive, qui jaillit spontanément de la plupart des consciences humaines, lorsqu'on expose les perspectives de la génération artificielle.

Ces réprobations ne savent pas toujours se formuler clairement ni surtout préciser les raisons valables qui les animent ; elles sont cependant un fait, et le sociologue averti ne doit pas aller contre des répulsions aussi profondes. Même lorsque le nazisme poussait le mépris du respect de la personne humaine au point d'enfourner les prisonniers dans la chambre à gaz ou de se servir d'eux comme cobayes, l'expérience montre que cela ne rend pas, du moins pas tellement longtemps. Les plus savantes disciplines de coercition ne résistent pas indéfiniment à la poussée de cette moralité élémentaire qui est comme un des instincts de la nature humaine. Si bien que, même sans se référer à des raisons d'ordre métaphysique, le manieur de peuples est obligé de tenir compte de la force de ces comportements humains.

Et précisément ceux qui ont pratiqué largement des inséminations artificielles ont constaté que des révoltes de la nature étaient toujours possibles, une fois les choses faites, même de la part de ceux qui affirmaient d'avance, avec le plus de précision, qu'ils acceptaient en pleine volonté l'intrusion dans leur foyer d'un germe de vie étranger.

On en a comme preuves les précautions de plus en plus minutieuses que les inséminateurs sont engagés à prendre pour éviter tous ennuis. Je les trouve dans le travail du Docteur Palmer, chef de clinique gynécologique à la Faculté de Médecine de Paris, dans le numéro des *Cahiers Laënnec* qui me sert de guide dans ce domaine. Il faut que le donneur ignore l'identité du couple ; il faut que le couple ignore l'identité du donneur ; il faut que tout tiers non astreint au secret médical soit tenu dans l'ignorance de l'opération... Ah, comme on a peur que ce que j'appelle, momentanément et intentionnellement, l'instinct paternel ne vienne demain troubler la joie du foyer devenu fécond : « De qui peut bien être en définitive cet enfant que ma femme porte en sa chair ? n'est-ce pas de tel enfant que, donneur anonyme, je suis le père?... de qui suis-je vraiment le fils ? n'est-ce pas de celui-là à qui je ressemble?... »

De là la quatrième règle : il faut être certain du désir profond et persistant des deux époux ; et l'on ajoute « et de la stabilité de leur ménage ».

De là, la nécessité d'obtenir, pour la protection du médecin : 1. le consentement écrit, en double exemplaire, certifié par un attorney et muni d'empreintes digitales de la femme et du mari ; 2. le consentement écrit du donneur (afin d'éviter qu'il ne se plaigne ultérieurement d'usage abusif d'un sperme donné pour simple examen ou puisse réclamer un droit de paternité s'il arrivait à connaître l'identité de la receveuse) ; 3. le consentement écrit de la femme du donneur.

Pour la protection de la mère contre une éventuelle action en adultère, outre le consentement écrit susdit du mari, il conviendra que la femme soit accouchée par un autre médecin, qui pourra signer sans arrière-pensée le certificat de naissance.

Pour la protection de l'enfant (pour que son droit à l'héritage ne puisse être contesté par d'autres héritiers possibles) l'auteur pense que plusieurs précautions valent mieux qu'une. En effet, en matière d'héritage, la légitimité de l'enfant peut être discutée. Si d'autres héritiers éventuels ont eu vent du mode de procréation de l'enfant, ils pourraient théoriquement s'opposer à l'héritage, s'ils arrivaient à prouver l'impossibilité pour le père d'avoir été le procréateur ; aussi les légistes de l'« American Medical Association » estimaient-ils en 1939 que ce danger n'était pas illusoire et que le père de famille agirait prudemment en assurant de toute manière l'avenir matériel de l'enfant, soit par une police d'assurance, soit même, « laissant de côté toute considération d'amour-propre ou de délicatesse » (sic), par une procédure d'adoption.

Ce n'est pas tout ; il faut songer aussi à la protection du donneur : Weisman pense qu'il est prudent que le papier autorisant l'insémination contienne une phrase déliant le donneur de toute responsabilité de toute sorte. Le donneur doit également conserver un double de l'autorisation de sa propre femme (sic).

Tous ces papiers, le médecin doit les sceller et les placer dans son coffre-fort. En cas de décès du médecin, seul son attorney peut avoir accès aux papiers scellés, qui doivent être accompagnés d'une note indiquant qu'ils ont à être remis entre les mains de tel médecin désigné, familier des questions d'insémination et de leurs aspects médico-légaux.

Ces paragraphes que le Docteur Palmer cite d'après le livre de Weisman en 1939 méritent d'être divulgués, parce que ce sont là choses peu connues encore, mais surtout parce qu'elles sont bien démonstratives de cette vérité que la liaison entre génération et amour est insérée au plus intime de notre être, de notre chair, et que l'eugénisme qui irait, dans sa logique, jusqu'à une insémination artificielle systématique provoquerait la réprobation universelle.

Mais donc, s'il ne peut aller jusqu'à ses dernières conséquences,

n'est-ce pas la preuve que sa position doctrinale est mauvaise? Cherchons donc quelle est la raison profonde qui veut que ce ne soit que par amour et dans l'amour que l'on transmette la vie.

C'est que nous sommes ici dans l'ordre humain, répétons-le encore une fois, et que, chez l'homme, la vie n'est pas un phénomène physiologique seulement, mais que c'est une âme spirituelle qui anime — pardon du pléonasme, il est nécessaire — une âme spirituelle qui anime la chair et la rend vivante. Ce nouveau-né n'est pas simplement un petit bout d'homme, comme on dit si joliment, comme on pourrait en dire autant d'un petit chat ; il est mon fils, il est notre fils, il y a en lui, essentiellement, une âme. Et s'il est vrai que c'est de Dieu seul qu'il reçoit cette âme, puisque sa nature immatérielle empêche qu'elle soit le fait direct et exclusif d'une activité corporelle des parents, c'est cependant à l'occasion du don charnel des époux que cette âme est créée et qu'ils entrent ainsi avec Dieu lui-même dans une collaboration qui confond l'entendement et nous jette à genoux.

Dès lors vouloir ne regarder dans cette nouvelle naissance que le jeu des organes, les divisions cellulaires, la transmission des caractères héréditaires, les combinaisons de gènes ancestraux, que sais-je encore, c'est oublier l'essentiel, l'esprit.

Dans une étude, à laquelle on a profité à se reporter chaque fois que l'on réfléchit sur la génération humaine, Monsieur le Chanoine Marquant — c'était à Lyon en 1942, à la première session de l'*Ecole catholique des sciences familiales* — insistait sur le fait que tout le problème de la nature humaine s'éclaire par le fait que Dieu l'a façonnée à son image et ressemblance, et que Dieu, qui est Amour, est Père ; de là découle que la paternité humaine, qui nous assimile encore plus au Créateur, doit être essentiellement amour, amour de l'enfant à qui l'on donne la vie, amour de l'être dans l'union duquel s'opère cette mystérieuse puissance.

Prendre conscience de cette obligation d'amour comporte que l'on sache reconnaître qu'« être » porte en soi une excellence suprême, même si l'existence terrestre est traversée d'épreuves ; sentiment que perdent hélas trop de nos contemporains pour qui la vie ne vaut que dans la mesure où elle procure des satisfactions. Je renvoie le lecteur aux analyses si pénétrantes de M. Gabriel Marcel sur ce point (7).

Ainsi ce n'est pas pour la vaine fierté d'affirmer sa puissance masculine, ni pour voir ses fils marcher sur ses traces et reprendre sa place dans le labeur, que l'homme est convié à être père : c'est pour les appeler au bonheur : les engendrer est donc leur témoigner de

(7) Cfr notamment *Le vœu créateur comme essence de la paternité*, dans *Chronique sociale de France*, (Lyon), mars-avril 1944.

l'amour. Et d'emblée il apparaît que la paternité ne se limitera pas à la génération, suivie d'un abandon moral, mais qu'elle est essentiellement éducation.

Et ce sera aussi l'amour que les époux ont l'un pour l'autre qui donnera sa vraie valeur humaine à leur rapprochement.

Un auteur italien, dont il convient d'examiner attentivement les études sur la morale sexuelle, C. Viglino, a insisté sur l'impérieux devoir pour l'homme de ne pas rabaisser son épouse à n'être qu'un instrument de plaisir, fût-il partagé, ni un instrument pour une propagation de la vie qui ne serait qu'un orgueil masculin. Le don charnel doit être acte d'amour des époux qui désirent se procurer l'un à l'autre le dépassement spirituel qui résultera de leur qualité de père et de mère.

Cette fin d'amour est la seule qui justifie en définitive l'usage de nos puissances sexuelles, et c'est pourquoi c'est une abomination de proposer que l'on se procure par des manœuvres artificielles la semence de vie. Ce n'est pas une sécrétion banale que celle de nos glandes de la génération, dont on pourrait user en toute licence. Dans le *Cahier Laënnec* que nous citons plus haut, M. Gabriel Marcel marque fortement cette réprobation de la morale.

« Mais, dira-t-on, l'eugénisme n'en est pas là et vous triomphez aisément d'ennemis imaginaires ». Prenons-y garde : même lorsqu'il ne pousse pas le ridicule jusqu'à proposer l'insémination artificielle systématique, l'eugénisme contient déjà en lui le danger de faire passer les préoccupations de santé héréditaire avant le souci du fondement essentiel de la paternité qui est l'amour.

V

VERS UN EUGENISME POSITIF

Allons-nous cependant tout laisser au hasard et fermerons-nous les yeux devant les ravages possibles de l'hérédité pathologique ?

Ne faut-il pas intégrer des préoccupations eugéniques dans une conception totalement humaine du mariage ?

Les réflexions précédentes montrent que ce souci de la santé des enfants à venir fait partie intégrante de l'amour qui les appelle à la vie. Ce serait faire preuve d'une légèreté difficilement pardonnable que de ne pas tenir compte des enseignements de la science sur ce point et d'aller, sans réflexion, au-devant des épreuves que l'on inflige à ses enfants. Il nous semble même que c'est dans la mesure où la paternité est davantage dictée par l'amour qu'elle fait attention à ne pas charger du fardeau de la maladie les hommes qui naîtront demain et qui, sans aucune faute de leur part, auraient à payer un lourd tribut à la souffrance et à ses répercussions redoutables sur l'activité de l'esprit lui-même.

Les plus exigeants en eugénisme, ce doivent être ceux qu'anime une conception de la paternité basée sur l'amour et consciente de ses responsabilités.

Mais toute l'optique change selon l'inspiration qui préside à l'utilisation que l'on va faire de ce que la science de l'hérédité nous apprend, selon que ce sont des consciences éclairées et droites qui dirigent les actes d'hommes libres ou que ce sont des règlements d'hygiène qui sont imposés à un troupeau.

Formuler des directives pratiques et quotidiennes dépasserait le cadre de cette étude : une indication générale suffira, car elle dit tout.

Il y a un devoir humain et chrétien d'eugénisme, mais il ne donnera ses fruits que si son souci principal est de mettre la science et les institutions au service de la famille ; car c'est dans la famille seule, solide et stable, que l'amour paternel et maternel se réalise. Toute autre forme étatiste va au contraire, et plus vite qu'on ne croit, contre la vie.

C'est en donnant à la famille sa vraie place dans la cité, en l'aidant dans une tâche magnifique mais difficile, que l'on peut faire un eugénisme digne de l'homme.

Lyon.

Docteur René Biot.